

COMPTE-RENDU GT DU 20 MAI 2021

TELETRAVAIL : NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE

C'est la déclinaison du protocole ministériel applicable à la DGFIP qui était au programme de ce groupe de travail auquel ont participé des représentants du Pôle RH de la DDFIP 63, des chefs de services et adjoints, et les représentants des personnels.

La CFTC DGFIP 63 a fait remarqué, dans cette présentation, l'absence de fiche sur la prise en charge des frais incombant au télétravailleur.

Contexte

Les grands principes du télétravail à la DGFIP ainsi que la simplification et la dématérialisation de la procédure via SIRHIUS applicable dès le 15 juin 2021, sont à retrouver dans le CR du GT national de mars 2021. :<https://www.cftc-dgfip.fr/le-teletravail-a-la-dgfip-des-efforts-mais-peut-mieux-faire/>

Un CTL aura lieu à la DDFIP 63 le 14/06/2021 pour établir la mise en œuvre du nouveau cadre juridique du télétravail, et les modalités de gestion automatisée des demandes dans SIRHIUS.

Qui sera concerné dès juin 2021 ?

- * Le télétravailleur ayant déjà signé une convention de télétravail
- * le télétravailleur sous statut « dispositif exceptionnel »
- * L'agent qui souhaite devenir télétravailleur

Retrouvez toutes les informations dans notre prochain CR de CTL de juin 2021.

Informations départementales

Bilan de la situation du télétravail en période COVID à la DDFIP 63 :

* En avril 2020, on comptait 12,99 % de télétravailleurs.

* En mars 2021, les agents en télétravail représentaient 36,28 %.

Actuellement, 200 ordinateurs en stock, prêts à être déployés.

Chiffres clés «télétravail » au 15/04/2021 à la DDFIP 63 :

Nb d'agents nomades (Huissiers, Géomètres, CDL, vérificateurs,...)	20
Nb de PC portables déployés	404 (60%)
Nb de téléphones portables remis	112
Nb d'agents mis en télétravail pour raison médicale sur préconisation du médecin de prévention	39

Questions diverses

* Il a été rappelé que l'application XEMELIOS n'est pas accessible en télétravail : La Direction locale informera à nouveau le bureau métiers de la Centrale, en faisant remonter remonter cette situation.

* Une session de formation « management en télétravail » à destination des responsables de services et de leurs adjoint(e)s sera programmée prochainement.

La CFTC DGFIP a attiré l'attention de la DDFIP 63 sur la charge de travail qui incombera aux chefs de services dès le 15 juin 2021.

En effet, ils devront assurer dès cette période des entretiens informels massifs avec leurs agents.

CONTACT PRESSE CFTC DGFIP :

Vos représentants : Jean-Christophe LAGNIER / Cécile GAUTHIER

Mail : cftc.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr